



Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2024-062 du 15 avril 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 15 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 29 mars 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Mmes P. COPIN, C. DUMORTIER, N. RAUCHE (pouvoir de Mme B. MERLIN), E. GARRET, M. GARIN, C. MEGRET, E. COTTEL (pouvoir de Mme C. GÉRARD), V. THIÉBAUT (pouvoir de M. D. BIZART), D. LEGRAND (pouvoir de M. J. PALISSE), F. LETURCQ, I. GUISE, E. DROMART, S. BARBIER, S. MANECHEZ (pouvoir de Mme D. TABARY), G. MIKOLAJCZAK, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE, I. DREMAUX (pouvoir de M. G. ALEXANDRE),

MM. J.F. LALY (pouvoir de M. L. MUCHEMBLED), Ph. LESAGE, F. TAMAYO, B. ROUSERÉ, A. DHAMEC, A. LEJOSNE (pouvoir de M. E. NAWROCKI), J. MAURER, B. VAILLANT (pouvoir de Mme R. MAGGIOTTO), G. BOURY, R. LEULEU, J. WEEXSTEEN (pouvoir de M. E. DELAMBRE), J.C. MAYEUX, B. CAILLE, E. BIANCHIN (pouvoir de M. O. HOUPLAIN), P. VISENTIN, J. PETIT, G. DUÉ (pouvoir de M. F. SELLIER), J.C. DERUE, Ph. LEFORT, D. TABARY, A. DEMAILLY (suppléant de M. Ch. LAGNIEZ), D. LEDRU, J.P. LORENT, D. CARON, D. BOUVET (suppléant de M. L. ANTINORI), B. HIEZ, Ph. BLONDEL (suppléant de M. D. BASSEUX), D. DHOUILLY, D. PORET, J.F. DERCOURT, M. LALISSE, F. CARON, L. DEMARLE (suppléant de M. M. POUILLAUDE), J. BONNAY, R. VAN CAENEGHEM (pouvoir de M. G. TRANNIN), D. BEDU, M. BLONDEL, Th. ROUCOU, F. FOURNIER (pouvoir de M. B. BRONNIART), D. BOUQUILLON, J. M. LECORNET, S. DEROUBAY, A.M. LECAT.

Absents et excusés : Mmes A.M. BARBIER, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY,

MM. Y. RICHEZ, B. DOBOEUF, J. PALISSE, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, L. MUCHEMBLED, E. DELAMBRE, G. ALEXANDRE, F. SELLIER, M. REBOUT, O. HOUPLAIN, Ch. LAGNIEZ, H. COPIN, D. BIZART, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE.

Madame G. MIKOLAJCZAK a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Environnement – Convention avec le syndicat mixte Espaces Naturels Régionaux - campagne « Plantons le décor© » 2024-2027.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté que l'intercommunalité du Sud Artois est partenaire de l'Opération régionale « Plantons le Décor© » mise en œuvre par le Syndicat Mixte Espaces Naturels Régionaux. Cette structure intercommunale s'est donnée pour mission de contribuer au développement durable des territoires et espaces ruraux, de contribuer à la préservation de toutes les biodiversités et des ressources génétiques en Hauts-de-France.

Monsieur le Président précise qu'à ce titre, le syndicat mixte met en œuvre l'opération « Plantons le Décor© » à laquelle la Communauté de Communes du Sud-Artois a participé lors des deux dernières saisons par le biais d'une convention de partenariat qui est arrivé à échéance le 30 avril 2024.

Monsieur le Président rappelle que cette opération offre chaque année aux particuliers, collectivités, établissements scolaires, entreprises, agriculteurs :

- Un choix unique de végétaux locaux adaptés aux conditions de sols et de climat des Hauts-de-France,
- Un panel de végétaux produits dans la région grâce à des fournisseurs engagés,
- Une commande groupée annuelle et des livraisons de proximité,
- Un service complet d'information et de commande en ligne sur Plantonsledécor.fr.
- Des conseils et formations.

Monsieur le Président indique que le syndicat mixte se propose de passer une nouvelle convention de partenariat couvrant la période 2024-2027 avec l'intercommunalité du Sud Artois pour poursuivre le développement du dispositif de commande groupée de végétaux pour les différents acteurs publics et privés.

Monsieur le Président donne lecture de la convention de partenariat triennale qui serait renouvelée avec le Syndicat Mixte Espaces Naturels Régionaux permettant aux habitants des « territoires partenaires » d'être acteur de leur cadre de vie et du maintien de la biodiversité, de soutenir l'économie régionale et de valoriser les circuits courts de production de végétaux avec près de 40 points de livraison de proximité.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le renouvellement de la convention de partenariat avec le syndicat mixte Espaces naturels régionaux pour la mise en œuvre de la campagne « Plantons le décor© » 2024-2027,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.